

Réunion Comité Social et Economique (CSE)

Le 01 mars 2022 à 13h30

**Présents :**

Direction :

- Richard LENGRAND (RLe) Absent donne pouvoir à SBe
- Stéphanie BERNADAS (SBe)

Elus :

- Nicolas WEYLAND (NW)
- Julien CUENOT (JC)
- Freddy MARRIER (FM)
- Jean-Pierre BAILLON (JB)
- Mathieu HORGUES (MH)

**Lieu : CEI de LABOUHEYRE**

THEMES ABORDES	DELAIS	RESP POUR ACTION
<p>Ouverture de la séance</p> <p>1- <b><u>Approbation du procès-verbal de la réunion du 12 Janvier 2022 :</u></b>            Retour des formations : Les mesures sanitaires nous permettent de relancer les formations.            Corridor de sécurité - En attente de réponses, sujet toujours en cours.            Risques psychosociaux : Un groupe de travail avec appel à candidature 1ère session (spécifiquement à l'attention des encadrants et représentants du personnel) les 9 et 11 mars 2022.</p> <p>2- <b><u>Consultation annuelle sur la politique sociale de l'entreprise, les conditions de travail et l'emploi (article L2312-26 Code du travail),</u></b>            Présentation des données contenues dans les la BDES (base de données économiques et sociales), bilan de l'année écoulée et perspectives sur :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Evolution des effectifs et des contrats  <i>2021 - 5 CDD ont été conforté en CDI</i></li> </ul>		

- Egalité homme femme et présentation de l'index égalité à publié le 1<sup>er</sup> mars  
*L'entreprise est bien notée à ce sujet. Malgré les efforts de la direction, certains secteurs de l'entreprise reçoivent très peu de CV féminin donc une disparité existe*
- Bilan formation de l'année écoulée
- Rémunérations
- Handicap
- Réponses aux observations et questions

**Recueil de l'avis des élus : favorable**

**3. Publication de l'index égalité femmes Hommes :**

*L'entreprise est bien notée à ce sujet. Malgré les efforts de la direction, certains secteurs de l'entreprise reçoivent très peu de CV féminin donc une disparité existe liée aux postes occupés.*

**4. Consultation sur la répartition du prime intéressement et de la prime de participation conformément à l'article XII de l'accord d'intéressement et à l'article VIII de l'accord de participation – (sous réserve de la certification des comptes)**

- Explications sur le calcul du montant global de la prime d'intéressement et de la prime de participation
- Présentation du calcul de la répartition entre les salariés bénéficiaires

**Recueil de l'avis des élus : favorable**

**5. Questions diverses**

\* Information sur la situation de M. Franck Normand, déclaré inapte à son poste de travail par le médecin du travail le 28 février 2022, avec préconisations en vue de recherches d'un reclassement : pas de travail de nuit, pas de fonction d'encadrement. L'entreprise se mets donc en recherche de tous poste chez EEA ou dans le groupe, qui pourrait être proposé à M. Normand. A l'issue de cette phase de recherche, si nous ne pouvons proposer à M. Normand de solution de reclassement ou s'il refuse celles qui lui seraient proposées, le licenciement pour inaptitude et impossibilité de reclassement devra être envisagé. Si la phase de recherche n'est pas totalement achevée au bout de 30 jours, nous reprendrons le versement de son salaire.

\*Information sur la situation de M. Dimitri Nouette déclaré inapte à son poste de travail par le médecin du travail le 28 février 2022, avec la mention « l'état de santé du salarié fait

obstacle à tout reclassement dans un emploi ». Le licenciement de Monsieur Nouette pour inaptitude et impossibilité de reclassement est donc envisagé et il sera prochainement convoqué à un entretien préalable.

## **6. Questions des élus**

**1 : Propreté des aires** : Renforcement de la signalétique sur les déchets => vu en CSSCT

**2 : PRISM** : Exposition des agents est-ce vraiment une amélioration sur les accidents. => vu en CSSCT

**3 : Réparations d'urgences sur les Aires de repos=> vu en CSSCT**

**4 : Permis BE** : Tout le personnel viabilité doit être concernés

SBe présente la liste de tous les agents qui peuvent conduire une remorque sur les 2 CEI :

Sur les deux CEI (+renforts CDD GER) il y a 34 agents et 2 chefs d'équipe habilités à conduire une remorque dont 22 titulaires du permis CE et 14 titulaires des permis C + BE.

Il reste 9 agents non titulaires d'un permis remorque, qui seront formés comme prévu dans le plan 2022.

L'organisme de formation ne donne les dates de préparations qu'au fur et à mesure des places qui se libèrent en examen.

La gestionnaire RH en charge de l'organisation des formations relance cet organisme tous les 15 jours pour avoir les dates.

⇒ Oui tout les agents viabilité sont concernés.

**5 : E-Planning** : Agent viabilité manque case HP (Hors Planning). Avoir la possibilité d'être rémunéré en HS lors d'un remplacement.

Il ne s'agit pas d'un problème d'e-planning.

Lorsqu'il est demandé à un salarié, suite à une absence d'un collègue, de le remplacer alors qu'un repos était prévu, il s'agit par principe d'échanger un jour de repos contre un jour de travail. Les heures alors effectuées ne donnent pas lieu à majoration pour heures supplémentaires effectuées hors planning mais à la programmation du repos sur une autre journée de l'année. »

SBe reste à disposition si question.

**6 : Astreinte agent** : Problématique sur les temps de travail prévoir un groupe de travail

Oui. Mais compte tenu des différentes composantes du planning, le responsable de département et les chefs de centre y travaillent en amont avant de solliciter les équipes pour leurs propositions et avis.

**7 : Aménagement parking 2 roues** : Sur tous les sites La Direction n'est pas favorable à cette demande.